Les actions des fédérations sportives

Focus : zoom sur les actions de prévention de la Fédération française de football - Rencontre avec M. Pierre Guibert, Membre du Bureau Exécutif de la Ligue du Football Amateur et M. Matthieu Robert[15], Chef de projet actions citoyennes et sociales-Direction de la Ligue du Football Amateur

Cadre général : Outre la présentation des actions engagées par la FFF pour mieux prévenir les dérives dans le sport et favoriser un engagement citoyen, un focus particulier est proposé sur le « *dispositif Espace réparation* », lequel est destiné à mieux prévenir la délinquance. Pierre Guibert est à l'origine du premier dispositif qui a vu le jour dans le district de football du Var dans le courant des années 2000.

1er axe : zoom sur le dispositif de prévention de la délinquance « *Espace Réparation* »

1. Quand le premier dispositif a-t-il vu le jour ?

L'Espace Réparation est né en 2004, de la discussion intervenue à la Préfecture de Toulon entre le Vice-Président du TGI de Toulon et le chef de projet de l'opération « *Ça c'est du foot* ».

15. Interrogés spécialement pour ce numéro 2 de « Prévenir les dérives dans le sport »- les Hors-séries de Flash Infos.

2. Pourquoi va-t-il vu le jour ?

Trop d'affaires de violences ou d'incivilités dans le monde du sport restaient sans réponse des institutions. Des victimes frustrées, des bénévoles découragés, des parents effrayés, des auteurs d'infractions impunis et le sentiment que le théâtre du sport était un territoire sans Loi.

3. Pourquoi ce terme « *Espace Réparation* » ?

On avait pensé à une surface de réparation mais rapidement le terme Espace ajouté à réparation a été à l'unanimité des membres de la commission validé aussi bien par les représentants de la justice que ceux du sport

4. En quoi consiste un « *Espace Réparation* » ? Quels en sont les enjeux ? A ce titre, tout comportement contraire aux valeurs du sport peut-il donner lieu à une convocation devant Espace réparation ?

Le mouvement sportif doit inciter les clubs et les comités de toutes les disciplines à affronter les dérives qu'ils pourraient connaitre ; agressions physiques et verbales, racisme, menaces et dégradations…

Le monde du sport amateur est essentiellement animé par des bénévoles passionnés. Ces derniers sont trop souvent confrontés à des actes d'incivilité, de vandalisme, de violence contre lesquels ils n'opposent que leur détermination et leur enthousiasme.

Ce faisant, ils se disent trop souvent désarmés, isolés et réclament de l'aide. Les codes disciplinaires ne permettent pas de traiter l'ensemble des plaintes émanant du monde sportif.

Les représentants de la Justice ont la volonté de répondre présent et de proposer des dispositifs aux acteurs du milieu sportif afin de s'inscrire dans une démarche préventive et pédagogique, d'entendre les victimes, de ne pas laisser se développer ?

Il peut être mis fin au sentiment d'impunité chez les fauteurs de troubles en instaurant des mesures réparatrices.

Encore faut-il pour cela que les bonnes personnes aient accès aux informations et que les plaintes remontent jusqu'à eux.

Le constat des limites de compétences de chaque institution sportive et judiciaire et la volonté de promouvoir comme de garantir la notion de justice et de citoyenneté ont donné naissance à ce partenariat sport-Justice.

Tous ces motifs donnent l'ouverture d'un dossier et une convocation devant « *Espace Réparation* ».

5. En plus de dix ans de fonctionnement, le dispositif a-t- il été amené à évoluer ?

Les dossiers les plus fréquemment traités ont été les cas de dégradations.

En effet la sensibilisation des propriétaires des installations sportives à savoir les municipalités, nous ont aidé par leurs signalements à faire baisser ces dégradations.

C'est l'évolution la plus marquante des différents motifs de convocations.

Les rappels à la loi, les mesures de réparations avec obligation d'indemniser le propriétaire des installations ont permis de faire évoluer ce dispositif

6. Qui sont les personnes passant devant un « *Espace Réparation* » ?

Tous les acteurs du sport ; joueurs, dirigeants, éducateurs. Pour les mineurs, les parents sont convoques également

7. Qui sont les personnes composant « *Espace Réparation* » ?

Un délégué du Procureur, le responsable citoyenneté DDCS, un représentant CDOS, des représentants de comité.

8. En quoi estimez-vous que ce dispositif permet la prévention de la délinquance ?

Les convocations devant la commission sont solennelles (signature de la convocation par le délégué du Procureur) parents présents pour un mineur, le cadre du sport est dépassé et les sanctions même minimes sont perçues différemment par rapport à une sanction sportive[16].

9. Combien existe-t-il d'«*Espace Réparation* » ? Une extension du dispositif est-elle prévue par la FFF ?

Sur le premier aspect de la question : en février 2019, seuls 3 districts appliquent un dispositif type « *Espace réparation* ».

Sur le deuxième aspect de la question, deux niveaux sont à prendre en compte :

- **En interne** : la commission citoyenne de la FFF qui répond aux sollicitations des ligues et districts, présente, parmi ses nombreux outils, la notion de justice restauratrice et de responsabilisation du licencié. Pour étayer son propos, la commission cite donc « *Espace Réparation* » comme l'un des moyens de sensibiliser les licenciés ;

- **En externe :** la commission s'appuie sur un réseau constitué de certains acteurs en charge de la prévention (Ministères des Sports, de la Justice, de l'Intérieur, CIPDR) et dont la représentation territoriale est en lien avec nos instances locales. Si le lien n'est pas suffisamment établi, nous veillons à présenter le champ de la prévention comme une porte d'entrée.

16. NDLR : ce dispositif s'inscrit dans une stratégie globale de prévention de la délinquance et de toute forme de récidive. Peu de licenciés présentés devant la commission sont concernés par de nouveaux incidents. La communication réalisée par le District aux clubs et licenciés, au sujet de ce dispositif constitue un frein à passage à l'acte.

2ème axe : zoom sur les actions de prévention de la FFF

1. En quoi le champ du sport peut-il être un terrain favorable pour la prévention de la radicalisation et plus largement de toutes les dérives ?

Nous profitons d'une démarche volontaire du licencié de s'inscrire dans un club. En admettant ce principe, les licenciés arrivant, surtout en basse catégorie, acceptent plus facilement de recevoir des informations extra sportives, apportées par le jeu et utiles à leur vie de citoyen.

Pour répondre de manière plus globale, le sport est un fait social à part entière, et nos encadrants (dirigeants, éducateurs, arbitres...) sont devenus des passeurs de citoyenneté. La pratique sportive et éducative en club permet la construction d'une culture commune, d'un projet collectif, de vie. Ce projet et cette culture au service du club, concourent à l'épanouissement du licencié et le rendent hermétique aux discours déviants.

2. Quelles sont les initiatives de la FFF en matière de prévention des dérives dans le sport ?

Plusieurs initiatives/outils sont disponibles et accessibles aux ligues/districts et servent à accompagner les clubs et licenciés, parmi celles-ci :

- L'observatoire des comportements, développé avec le concours du ministère des Sports en 2006 permet à chaque ligue, district et FFF (tous organisateurs de compétitions) d'obtenir, de manière automatique :
  - Une photographie des rencontres concernées par des incidents graves ;
  - Une liste des clubs les plus concernés par les matchs à incidents (une politique d'accompagnement des clubs est ensuite prévue par la Ligue/le District) ;
  - Une liste automatique des rencontres sensibles, basée sur les antécédents renseignés dans l'observatoire des districts/ligues qui utiliseront ces données en complément de leur politique locale ;
  - Indicateur de performance des actions locales menées. L'outil permet, d'une saison à l'autre de mesurer l'efficacité des actions préventives menées.

Plus largement, la réponse fédérale face aux comportements déviants constatés est multiple. Il est possible de citer :

- Le Programme Éducatif Fédéral, véritable classeur éducatif, reprend des messages clés (sous formes de fiches pratiques et jeux) pour les licenciés. Le leitmotiv du classeur « sois foot, joue dans les règles » se suffit à lui-même. Le PEF permet d'enseigner aux jeunes le respect de soi et des autres ;
- La diffusion des outils de prévention du ministère. À l'instar du guide juridique, celui de la prévention de la radicalisation dans le sport, la FFF diffuse le plus largement possible ces outils et veille à ce qu'ils soient interprétés comme un outil complémentaire qui viendra renforcer la boite à outils de la FFF des ligues et districts ;
- Le recours au théâtre inter actif comme outil de sensibilisation des jeunes. En s'appuyant sur l'expertise de la Compagnie LE TRIMARAN, la FFF invite les licenciés à se responsabiliser

en prenant conscience des risques encourus par les agresseurs. Sous forme de saynètes (dont certaines co écrites avec la FFF), le licencié prend connaissance des sphères de sanctions et de prévention de la récidive et donc pas uniquement la sphère disciplinaire….

- L'existence d'un programme vidéo « Espace Réparation » rassemblant le témoignage d'experts en charge de la prévention permet d'évoquer la notion de prévention à la violence. 3 sujets sont mis en avant : dégradations des équipements sportifs, propos racistes ou discriminatoires dans les stades et agressions envers les arbitres ;
- Le souci d'être audible par nos clubs. La FFF mène actuellement une expérimentation sur le vivre ensemble dans les clubs et à l'occasion de nos rencontres. Pour ce faire, la Fédération s'appuie sur l'association SPORT PREVENT qui va à la rencontre de clubs amateurs pour recevoir leur point de vue sur le respect, l'impartialité et la lutte contre les discriminations dans les stades. Le sujet de cette expérimentation a fait l'objet d'un guide FFF qui sera adressé aux ligues et districts. Dans le cadre de cette expérimentation, la FFF pourra évaluer ses outils à l'attention des clubs et en lien avec le thème ;
- L'appui de l'Institut de Formation qui propose un module permettant de mieux réagir face à un conflit[17] ;
- L'édition en 2015 d'un guide à l'attention des ligues et districts permettant de valoriser certains dispositifs de l'action publique en matière de prévention de la délinquance et de la récidive parmi lesquels : les pouvoirs de police du maire, Les Interdictions Administratives de Stade, la convention FFF – Ministère de l'Intérieur, organiser une rencontre sensible, les mesures alternatives aux poursuites judiciaires…
- L'existence d'un réseau de référents régionaux. Depuis 2016, la FFF veille à activer un réseau de référents régionaux en charge de la citoyenneté. Ce réseau se compose, par ligue, d'un technicien, d'un agent de développement, et d'un élu. La FFF veille à les rassembler à minima une fois par saison pour un partage de bonnes pratiques locales et des prises de paroles d'acteurs nationaux (Observatoire de la laïcité, Ministère des Sports, de l'Intérieur, de la Justice, de l'Éducation nationale…) ;
- L'existence de conventions d'objectifs[18];
- L'existence d'une commission fédérale en charge de la citoyenneté, laquelle veille à accompagner également les territoires, selon les besoins. La commission est à leur écoute et peut Co-organiser des séminaires avec les acteurs locaux et présenter la « boite à outils » de la FFF. Sur la question de la protection de l'enfance[19] : la Commission s'attache à apporter des réponses à toutes les demandes exprimées par les ligues et districts en identifiant des experts par thème capables et désireux d'associer leur action aux outils de la FFF.

3ème axe : qui contacter pour en savoir plus ?

Nous vous suggérons de prendre attache auprès de la commission fédérale des actions citoyennes et sociales de la FFF en sollicitant son chef de projet:

Matthieu ROBERT – mrobert@fff.fr

17. La FFF s'appuie sur son Institut de Formation afin de sensibiliser le plus grand nombre de nos dirigeants de clubs au sujet de la prévention.

18. Afin d'accompagner les ligues et districts dans la mise en œuvre de politiques locales.

19. La FFF s'appuie sur le comité Éthique et Sports pour accompagner les victimes, sensibiliser les acteurs du football.